

## COMMUNIQUE DE PRESSE - 28 juin 2023

### ***Le MEDEF-NC appelle à la prorogation immédiate du dispositif de défiscalisation locale jusqu'au 31 décembre 2032***

Le Mouvement des Entreprises de Nouvelle-Calédonie (MEDEF-NC) demande la prolongation du dispositif de défiscalisation locale des biens productifs jusqu'au 31 décembre 2032. Ce dispositif, actuellement prévu pour expirer le 31 décembre 2025, est essentiel pour soutenir les investissements productifs dans des secteurs prioritaires de l'économie et de l'emploi.

Depuis sa création en avril 2002, le dispositif de défiscalisation locale a joué un rôle crucial dans la réalisation de nombreux projets structurants, favorisant ainsi le développement économique et la création d'emplois dans les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie

Ce dispositif a permis la concrétisation de projets majeurs dans des domaines tels que la construction ou la rénovation d'hôtels, les énergies renouvelables, la consolidation des filières de la pêche et de l'aquaculture, la structuration d'une filière de traitement des déchets respectueuse de l'environnement, le développement industriel, ainsi que la création de maisons de retraite pour faire face aux besoins croissants de la population vieillissante.

Cependant, alors que la défiscalisation nationale et la défiscalisation polynésienne ont été récemment prorogées respectivement jusqu'en 2029 et 2032, la défiscalisation calédonienne, dont l'échéance est fixée en décembre 2025, n'a pas encore été prolongée. Cette situation compromet le développement économique du territoire, car les entreprises et les investisseurs ont besoin de stabilité et de confiance pour s'engager dans de nouveaux projets.

Plusieurs raisons techniques rendent impérative une prorogation immédiate du dispositif. Les délais nécessaires pour mener à bien les études, les autorisations et la réalisation des projets dépassent régulièrement les 5 ans. Par conséquent, la date butoir actuelle est déjà trop proche pour finaliser les études et obtenir les autorisations et les financements nécessaires à la faisabilité des projets.

En ne prorogeant pas ce dispositif, la Nouvelle-Calédonie risque de perdre en attractivité par rapport à la Polynésie Française. Cette situation pourrait conduire à une fuite des capitaux vers la Polynésie Française, où les porteurs de projets pourraient être incités à développer leurs initiatives.

De plus, la viabilité de nombreux projets repose sur le bénéfice de la double défiscalisation, à la fois locale et nationale. Ne pas proroger le dispositif local priverait la Nouvelle-Calédonie d'une partie des financements métropolitains, sans impacter le budget du territoire.

Actuellement, plusieurs milliards de F CFP de projets sont prêts à être étudiés et lancés, mais ils attendent la prorogation du dispositif de défiscalisation calédonien. Ces projets concernent des secteurs tels que l'industrie de transformation, les énergies renouvelables, l'hôtellerie touristique, la pêche, etc., et pourraient générer des centaines d'emplois directs et indirects, ainsi que des retombées économiques, sociales et fiscales pour les Provinces concernées et la Nouvelle-Calédonie.

**En cette période critique où l'investissement est crucial pour relancer l'économie et l'emploi, il est impératif de restaurer la confiance et l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie. En prorogeant le dispositif de défiscalisation locale jusqu'au 31 décembre 2032, la Nouvelle-Calédonie enverrait un signal fort aux porteurs de projets et aux investisseurs, en leur offrant une visibilité à long terme et en leur inspirant confiance quant à l'avenir du développement économique du territoire.**

Le MEDEF-NC souligne l'urgence de prolonger la date d'échéance du dispositif de défiscalisation calédonien dans les secteurs productifs et appelle à entamer dans un second temps des discussions pour moderniser et améliorer l'efficacité du dispositif, une fois sa prorogation confirmée.

Note aux rédactions :

*Le MEDEF-NC est l'organisation patronale représentant les entreprises de Nouvelle-Calédonie. Cette note appelle à la prorogation du dispositif de défiscalisation locale des biens productifs jusqu'au 31 décembre 2032, afin de stimuler le développement économique du territoire et de maintenir son attractivité pour les investisseurs.*

Les secteurs de projets structurants :

- Des opérations de construction ou de rénovation d'hôtels de toutes catégories, y compris en brousse et dans les îles, ce qui a permis un rééquilibrage touristique sur l'ensemble du territoire,
- Des fermes éoliennes sur différents sites de la Grande Terre, des fermes photovoltaïques sur les Iles Loyauté et sur l'île des Pins, ou encore le premier projet hydro-électrique au fil de l'eau, sur la côte Est (commune de Pouebo).
- de nombreux projets qui ont permis de consolider les filières pêche et aquaculture avec la quasi-totalité des navires de pêches hauturiers, un certain nombre de fermes aquacole et les ateliers de transformations,
- une filière de traitement des déchets respectueuse de l'environnement : traitement de l'aluminium, des déchets ferreux, des pneumatiques, des produits dangereux, etc.
- de nombreuses industries de valorisation de produits locaux,
- différentes maisons de retraite de type EHPAD de Nouméa à Koumac, avec la création de plus de 300 lits.

